

1.16 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Non-renouvellement annoncé du Marathon de Bruxelles»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – L'édition 2025 du Marathon de Bruxelles a attiré environ 20 000 personnes, dont 3 000 ont couru les mythiques 42 kilomètres à travers la capitale. Cependant, les autorités communales ont annoncé que l'édition 2025 serait la dernière, en raison des coûts élevés que génère l'événement. De son côté, Golazo, l'organisateur de la course, se dit abasourdi, ne comprend pas la décision et déplore ne pas avoir été contacté pour parvenir à un compromis.

Madame la Ministre, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles se positionne-t-elle face à cette décision? Envisagez-vous, en votre qualité de ministre des Sports, d'entamer une médiation entre les autorités communales et l'organisateur afin de préserver ce marathon au sein de notre capitale? Enfin, quel rôle joue la Fédération Wallonie-Bruxelles lorsqu'il s'agit d'attirer des événements de grande ampleur sur son territoire?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le Marathon de Bruxelles est un événement sportif important qui a rassemblé près de 20 000 participants et participantes en 2025, dont un peu plus de 3 500 pour la distance du marathon, soit 42 kilomètres. Même s'il n'a pas la renommée des marathons de New York, Paris ou encore Rotterdam, le Marathon de Bruxelles contribue évidemment à faire rayonner notre capitale bien au-delà de nos frontières. L'annonce faite par la ville de Bruxelles de mettre un terme à l'événement suscite parfois de l'inquiétude, voire de l'incompréhension, ce que je peux tout à fait comprendre.

Cependant, l'organisation d'un événement de cette nature relève d'abord des autorités communales, qui assument la sécurité, la mobilité et les coûts logistiques considérables que représente un marathon au cœur d'une grande ville. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas se substituer à ces autorités ou imposer la tenue d'un événement sur un territoire communal. La ville de Bruxelles, à l'instar d'autres communes bruxelloises, fait face à des défis budgétaires importants. Certaines décisions impopulaires, mais courageuses, doivent dès lors être prises.

Si la ville de Bruxelles ou l'organisateur de l'événement souhaitent rouvrir le dialogue dans le futur, mon cabinet se tient à leur disposition pour les entendre et envisager les différentes pistes possibles, dans le respect des compétences de chacune des parties concernées et dans la limite des moyens disponibles.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient et continuera à soutenir, dans la mesure de ses moyens, les événements sportifs importants qui sont portés par

les fédérations ou associations sportives qu'elle reconnaît et qui s'inscrivent dans une approche pouvant contribuer à faire rayonner et à développer le sport francophone.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Certes, l'organisation d'un tel événement relève principalement des compétences communales. Je suis conscient des restrictions budgétaires et je comprends la décision de la ville de Bruxelles, qui se montre en effet courageuse. Néanmoins, l'organisateur reproche à la ville de ne pas l'avoir contacté au préalable. Celui-ci a indiqué qu'il était prêt à prendre en charge certaines responsabilités, telles que la communication autour de l'événement. Le dialogue est donc toujours possible dans de telles situations, malgré les difficultés budgétaires.

1.17 Question de M. Maxime Daye, intitulée «Aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre les problèmes de santé mentale chez les footballeurs»

M. Maxime Daye (MR). – Alors que nous avons encore du mal à nous remettre de la défaite de nos Diables rouges contre la France lors de la Coupe du monde de 2018, un reportage de la chaîne de télévision française TMC révèle une facette méconnue du football, celle de la santé mentale fragile des footballeurs. Lors de ce reportage, nos bourreaux de la Coupe du monde se confient sur les troubles psychiques auxquels ils doivent faire face tout en gardant ce problème sous silence lors de leur carrière parce qu'«il n'y a pas de place pour les faibles dans le football». Ces mots de Blaise Matuidi décrivent parfaitement le mal-être qui peut survenir chez les footballeurs et les difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils essaient d'en parler. Ce manque d'écoute se fait ressentir chez les professionnels, mais également chez les amateurs. À l'heure où la pression est toujours plus importante sur les terrains et aux abords de ceux-ci, il est important d'accompagner tous ces jeunes pour que parler ne soit plus un tabou.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte un nombre non négligeable de clubs de football dans lesquels les jeunes et moins jeunes peuvent s'épanouir. La santé mentale n'est pas *stricto sensu* une de vos compétences, mais vous suivez naturellement de près les matières liées au bien-être des sportifs. Il serait dès lors intéressant que vous nous communiquiez votre vision des choses.

Pouvez-vous m'en dire plus sur les actions que le gouvernement mène pour prévenir les problèmes de santé mentale? Quel bilan pouvez-vous tirer des actions déjà entamées? Partagez-vous les constats dressés dans l'excellent documentaire de TMC – que je vous recommande – démontrant le tabou qui règne sur les problèmes du mal-être des footballeurs?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, avant d'aborder

les risques liés à la pratique du sport pour la santé physique et psychique, n'oublions pas l'essentiel: le sport apporte d'immenses bienfaits à la santé physique et au bien-être mental, il favorise la cohésion sociale et la construction personnelle, en particulier chez les jeunes. Ces bienfaits doivent rester centraux dans notre approche.

Cela dit, comme le rappelle le documentaire que vous évoquez et comme mon administration l'a déjà constaté à partir de différentes études, le sport peut parfois devenir un vecteur de violences et de pressions, psychologiques, relationnelles ou institutionnelles. Ces phénomènes peuvent effectivement avoir des conséquences sur le bien-être des pratiquants, amateurs ou professionnels. Le cas récemment médiatisé dans le milieu du football illustre un malaise plus large qui ne se limite pas à une seule discipline, mais traverse tout le monde sportif. Ces dernières années, mon administration a considérablement renforcé ses actions de prévention, d'information et de formation à l'attention des dirigeants, des entraîneurs et des encadrants. Les cours de formation des cadres sportifs intègrent désormais un volet substantiel consacré à la prévention des violences, aux signaux de détresse psychologique et aux compétences relationnelles, essentielles pour assurer un encadrement sécurisant.

Pour le sport de haut niveau, nos élites bénéficient de la possibilité d'entretenir un dialogue constant avec les agents du sport de haut niveau de mon administration ainsi qu'avec les équipes du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) qui leur prodiguent un soutien mental et psychologique quand cela s'avère nécessaire. Ce dispositif professionnel, confidentiel et centré sur l'athlète, est un filet de sécurité indispensable.

De manière générale, la santé mentale doit redevenir un enjeu de société transversal et non sectorisé, bien au-delà du sport. La crise de la Covid-19 l'a dramatiquement rappelé en fragilisant une partie importante de la jeunesse. Il est vrai que l'environnement sportif – mais pas uniquement lui – génère parfois des effets spécifiques: la pression du résultat, la gestion de la carrière, les transferts, les blessures, mais aussi les questions liées au genre, à l'identité, aux abus et aux violences. Le sport exerce parfois aussi une forme d'opacité culturelle: la gêne, la peur d'être écarté ou perçu comme faible, empêchent trop de sportifs d'exprimer leur mal-être, au risque de vivre une dépression comme l'a justement déclaré un ancien footballeur français: «Ne pas parler, ça peut tuer».

Il est essentiel de permettre au sportif de libérer sa parole en mettant à sa disposition des espaces sécurisés qui l'encouragent à signaler des tensions afin de permettre une prise en charge rapide et efficace. Dans ce contexte, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'un réseau éthique, d'un référentiel d'actions et d'outils de signalement et renforce progressivement les mécanismes de protection, notamment pour les jeunes sportifs. Ces mesures tendent vers une meilleure

prévention, une transparence accrue et une responsabilisation partagée des clubs, des fédérations et des encadrants.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, vous avez mentionné toute la pléiade de mesures déjà prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour accompagner les personnes atteintes dans leur santé mentale. Favoriser le bien-être, pas uniquement dans le football, est un objectif majeur. Vous avez relevé l’opacité culturelle. Cela est vrai, particulièrement dans le monde sportif. Il serait utile que les médias francophones belges puissent faire le même reportage. Donner la parole à des stars du ballon rond permettrait aux jeunes qui n’osent pas parler de s’identifier et de pouvoir s’ouvrir sur ces problèmes qui sont malheureusement légion. Je vous remercie pour toutes ces mesures.

(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.18 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Lancement de la campagne “3e mi-temps, pense au volant!”»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je souhaite saluer une initiative lancée récemment par l’Association des établissements sportifs (AES) et l’Association interfédérale du sport francophone (AISF), en collaboration avec l’Agence wallonne de la sécurité routière (AWSR): la campagne «3^e mi-temps, pense au volant!», qui met gratuitement à la disposition de nombreux clubs et centres sportifs wallons une borne éthylotest interactive. Celle-ci permet aux sportifs, après un match ou un entraînement, de mesurer instantanément leur alcoolémie et d’obtenir des informations sur le délai avant de reprendre la route, sur les risques d’amende, ainsi que sur des solutions de retour alternatif. Madame la Ministre, cette démarche s’inscrit pleinement dans l’esprit de vos priorités pour le sport amateur: soutenir les clubs, valoriser la responsabilité collective et promouvoir un sport citoyen et sécurisé.

Le gouvernement envisage-t-il d’apporter un soutien institutionnel ou financier à la campagne «3^e mi-temps, pense au volant!» afin de garantir son déploiement à grande échelle dans l’ensemble des clubs amateurs de notre Fédération? Au-delà de la mise à disposition ponctuelle de bornes, pourriez-vous préciser si vous prévoyez d’intégrer des mesures structurantes de sensibilisation à la sécurité routière au sein des politiques sportives, par exemple par le biais de subventions aux clubs, de labels, d’événements ou de formations des encadrants?

Quelles modalités de suivi et d’évaluation prévoyez-vous pour mesurer l’impact concret de cette campagne sur le comportement des sportifs – et, plus largement, des citoyens et des supporters –, en particulier sur le retour en voiture après les entraînements ou les matches? Dans le cadre de votre ambition affichée de redonner du souffle au sport amateur, comment voyez-vous ce type d’initiative s’inscrire durablement comme un élément de prévention et de responsabilité sociétale des clubs sportifs, et non comme un simple coup de pouce ponctuel?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L’initiative «3e mi-temps, pense au volant!» permet d’attirer l’attention des sportifs sur les dangers liés à la conduite sous l’influence de l’alcool. Elle s’inscrit dans une démarche de responsabilité partagée et de prévention, indispensable dans un contexte où les déplacements après les matchs et les entraînements, notamment avec des enfants, sont nombreux. Cette action poursuit un objectif clair: encourager chacune et chacun à prendre les bonnes décisions après la troisième mi-temps, qu’il s’agisse de tester son taux d’alcool, de désigner un Bob, de choisir un retour collectif sécurisé ou, plus généralement, d’adopter un comportement responsable afin que la fête sportive ne se transforme jamais en drame routier.

Grâce à nos partenaires, différentes bornes éthylotest ont été prêtées. Elles sont un outil efficace de sensibilisation au plus près du terrain. L’AWSR met gratuitement à disposition son matériel tandis que mon administration assure un soutien logistique, notamment pour le transport des équipements nécessaires. L’AISF et l’AES chapeautent et coordonnent l’ensemble des opérations. Nous avons estimé utile de soutenir la démarche à ce niveau, mais il n’appartient pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles de se substituer aux opérateurs spécialisés dotés des compétences, des moyens humains et financiers ainsi que des responsabilités premières en matière de sécurité routière.

Une analyse complète de cette troisième édition sera réalisée par l’AISF et l’AWSR, qui assurent la maîtrise de l’opération. Elle permettra d’évaluer l’effet réel de la campagne, d’identifier les pratiques efficaces et d’examiner en toute objectivité si un déploiement plus large est pertinent pour le secteur sportif. Il reviendra également à l’AWSR, en tant qu’organisme compétent, de déterminer si les infrastructures sportives constituent un lien particulièrement stratégique pour réorienter les futures actions de prévention.

Je tiens à rappeler un élément d’équilibre essentiel: le sport ne peut devenir le vecteur unique de toutes les formes de sensibilisation citoyenne. Les clubs et particulièrement leurs buvettes jouent un rôle social et économique important. Elles permettent de financer les activités, de renforcer la convivialité et de maintenir la vie associative. Pour autant, cette convivialité ne justifiera jamais les dérives ni la reprise du volant après avoir consommé de l’alcool. Il importe toutefois d’éviter que les clubs se transforment en colonnes Morris, saturées d’affiches et de messages multiples, ce qui diluerait l’impact des actions essentielles et ne serait ni réaliste ni souhaitable.

Comme chaque année, la période des fêtes sera l’occasion de réaffirmer un message clair: l’alcool au volant n’est pas admissible. Nos partenaires de la sécurité routière mèneront leur campagne habituelle et le monde sportif, lorsque c’est pertinent et cohérent, fera passer ces messages.

Enfin, dans le cadre de mon ambition de redonner du souffle au sport amateur, je vois dans les initiatives de ce type un complément utile ponctuel, mais porteur de sens, qui rappelle que les clubs ne sont pas seulement des lieux de performance, mais aussi des espaces de citoyenneté et de responsabilité. Leur mission première reste d'organiser la pratique sportive, mais, lorsque certaines actions renforcent la sécurité, la solidarité et la convivialité, elles ont toute leur place, pour autant qu'elles s'inscrivent dans un équilibre respectueux des réalités de terrain.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui permet de partager pleinement l'esprit de cette campagne, celui d'un sport plus responsable, plus sûr et plus conscient de son impact sociétal. Nous saluons le soutien logistique que vous apportez à ce type d'initiative. C'est vrai que le sport, en particulier le sport amateur, peut et doit demeurer un levier de sensibilisation citoyenne. Cette campagne en constitue un exemple très parlant. Ce type d'initiative reflète aussi une vision que défendent Les Engagés: un sport ancré dans la société, porteur de valeurs et vecteur de responsabilité collective.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.19 Question de M. Jean-Jacques Cloquet, intitulée « Journée internationale des bénévoles »

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Le 5 décembre dernier, nous avons célébré la Journée internationale des bénévoles, une occasion précieuse pour rappeler le rôle central que jouent des milliers de bénévoles dans la vie sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'il s'agisse d'organiser un tournoi, d'assurer l'encadrement d'une équipe, de gérer l'administration d'un club ou d'ouvrir les infrastructures le week-end, ce sont ces femmes et ces hommes de terrain qui font vivre concrètement le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, nous savons que vous êtes particulièrement attachée à leur reconnaissance et vous avez, à plusieurs reprises, mis en avant leur contribution essentielle au bon fonctionnement du sport amateur. Toutefois, au-delà de la reconnaissance symbolique, se pose la question de leur statut, de leur sécurité juridique et des conditions dans lesquelles ils exercent leur engagement.

Un travail intergouvernemental est-il en cours avec le gouvernement fédéral pour faire évoluer le cadre légal des bénévoles dans le sport, notamment pour le plafond d'indemnisation, la protection sociale ou la simplification administrative? La Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit-elle d'instaurer ou de renforcer des dispositifs de soutien aux clubs pour accompagner les bénévoles? Je pense à des formations, à des outils de gestion, à une reconnaissance formelle ou à des assurances.

À l'occasion de la Journée internationale des bénévoles, des actions de valorisation ou de sensibilisation ont-elles été menées spécifiquement dans le secteur sportif? Si oui, quels en sont les premiers échos? Enfin, comment votre ministère envisage-t-il de pérenniser l'engagement bénévole dans un contexte où de nombreux clubs peinent à recruter et à fidéliser leurs volontaires? Madame la Ministre, je voudrais vous remercier pour l'attention constante que vous portez à celles et ceux qui donnent de leur temps au service du sport et du lien social en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, votre question touche un sujet fondamental pour la vitalité du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles: l'engagement bénévole. C'est l'occasion de rappeler à quel point ce sont des femmes et des hommes, souvent dans l'ombre, qui permettent chaque semaine à des centaines de milliers de jeunes et de moins jeunes de pratiquer leur sport.

Lors des trois premières rencontres «Parlons Sport», qui ont été programmées à Louvain-la-Neuve, Charleroi et Mons, j'ai pu entendre, dans le chef des différents clubs présents, que le bénévolat reste un sujet essentiel dans la vie des clubs. Certains y voient des difficultés, d'autres des opportunités, mais tous sont d'accord sur le fait que, sans les bénévoles, leur avenir est mis en danger.

Durant ces rencontres, j'ai pu aussi entendre deux choses importantes. En premier lieu, la notion de bénévolat peut être perçue de manière totalement différente selon les attentes de chacun. Le bénévolat doit-il être gratuit ou rémunéré? Est-ce que tel ou tel rôle dans le club correspond à du bénévolat? En second lieu, il faut revenir aux fondamentaux du monde associatif: redonner du sens à l'engagement et favoriser des environnements qui permettent l'implication durable des volontaires.

S'agissant du soutien aux clubs, plusieurs dispositifs existent déjà: des formations, des outils de gestion associative ou encore l'accompagnement proposé par l'Association interfédérale du sport francophone (AISF). Il est aussi essentiel que les différentes fédérations et associations sportives apportent un soutien à leurs clubs affiliés.

Il est certain que cette Journée mondiale du bénévolat et du volontariat offre une occasion de mettre en lumière ceux qui s'engagent sans compter, mais il est primordial de s'assurer de la pérennisation du bénévolat. Ainsi, il faudra agir sur plusieurs leviers: revaloriser l'engagement citoyen dès le plus jeune âge, renforcer les outils de gouvernance des clubs, promouvoir des environnements respectueux de tous les niveaux et rappeler que, sans bénévoles, il n'y a ni sport amateur ni mouvement sportif organisé. Ces enjeux seront au cœur de ma réflexion pour les années à venir.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui témoigne d’une vraie reconnaissance envers celles et ceux qui donnent de leur temps pour faire vivre le sport dans nos clubs. Les bénévoles sont la colonne vertébrale du sport amateur et leur rôle va bien au-delà de la logistique. Ils créent du lien et de la cohésion; ils incarnent des valeurs que nous partageons pleinement chez Les Engagés.

Nous saluons votre volonté de continuer à travailler à leurs côtés et en particulier vos efforts pour simplifier leurs démarches et clarifier leurs statuts. Le travail intergouvernemental avec le niveau fédéral est essentiel, notamment pour faire évoluer les règles d’indemnisation, alléger la charge administrative et garantir une sécurité juridique adaptée au terrain.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il serait utile de renforcer encore les dispositifs de soutien aux clubs, sous la forme de formations, de boîtes à outils ou d’une reconnaissance symbolique et institutionnelle des bénévoles. Nous encourageons à envisager des moments de valorisation visibles comme des journées officielles ou des campagnes de communication spécifiques au monde sportif. Le défi majeur reste la fidélisation des volontaires. Cela suppose d’investir dans un climat de confiance, des conditions d’engagement claires et des outils simples pour faciliter leur implication.

Chez Les Engagés, nous croyons en une action publique qui valorise l’engagement local dans une logique de subsidiarité, de responsabilisation et de proximité. Nous restons vigilants à ce que cette reconnaissance ne soit pas seulement symbolique, mais traduite dans des mesures concrètes.

1.20 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Auditions au Parlement flamand et suivi de l’affaire “Nafigate”»

M. Thierry Witsel (PS). – Les auditions récemment menées au Parlement flamand dans le cadre de l’affaire nommée le «Nafigate» ont mis en lumière une série de dysfonctionnements majeurs au sein de *Belgian Athletics* et, plus largement, dans la gouvernance du sport de haut niveau dans notre pays.

On y a entendu le *mea culpa* de M. Rutger Smith, coordinateur du sport de haut niveau à *Atletiek Vlaanderen*, qui a reconnu des erreurs sérieuses dans sa gestion du code de conduite, dans sa communication et dans sa réaction à la sélection de Nafissatou Thiam pour les Championnats du monde d’athlétisme de Tokyo en 2025. Nous avons aussi appris que *Atletiek Vlaanderen*, *Belgian Athletics*, *Sport Vlaanderen* et même le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) ont finalement purement et simplement abandonné ce code de conduite – pourtant présenté comme essentiel et applicable jusqu’en 2028 – et recommandent désormais d’en rédiger un nouveau, mieux conçu et construit en collaboration avec les athlètes.

Les auditions ont aussi révélé une perte de confiance entre les athlètes et entraîneurs et les instances dirigeantes et des tensions persistantes entre les deux ligues communautaires. La structure de *Belgian Athletics* est jugée insuffisamment claire et professionnelle et les personnes auditionnées ont déploré l'absence d'une commission nationale, pourtant indispensable pour garantir la participation des athlètes au processus décisionnel.

Madame la Ministre, les constats sont graves: un code de conduite juridiquement fragile, un conflit interne exposé au niveau international, une athlète de renommée mondiale prise en otage d'un dysfonctionnement institutionnel et une gouvernance qui semble devoir être entièrement repensée.

Quelles conclusions tirez-vous des auditions organisées au Parlement flamand? Comment évaluez-vous aujourd'hui le rôle joué par *Sport Vlaanderen* dans l'élaboration, la validation et la supervision de ce code de conduite manifestement problématique? Estimez-vous que les conditions sont réunies pour rétablir une relation apaisée et de confiance entre ce responsable et les athlètes concernés?

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle s'assurer que le futur code de conduite, appelé à être rédigé rapidement, garantira l'équité entre athlètes, la transparence des règles et le respect des contrats de sponsoring individuels, sans reproduire les erreurs du passé?

Enfin, quelles initiatives comptez-vous prendre, en concertation avec vos homologues, pour améliorer durablement la gouvernance de *Belgian Athletics*, avec une clarification des rôles, une professionnalisation des instances, des modalités de sélection, la création d'une commission des athlètes et des mécanismes de prévention des conflits d'intérêts?

La confiance des sportives et sportifs d'élite est précieuse et fragile. Cette affaire nous oblige, collectivement, à tirer des leçons et à revoir un modèle qui a montré ses limites.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – En tant que ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne peux exercer une influence sur *Belgian Athletics* que par l'intermédiaire de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA), qui est représentée au même titre que son homologue néerlandophone dans la gestion de cette structure nationale.

Les auditions menées au Parlement flamand relèvent de l'organisation propre de cette Assemblée. Monsieur le Député, vous n'êtes pas sans savoir que les protagonistes cités dans ce dossier appartiennent principalement à la fédération flamande. Depuis le début de cette affaire, ma priorité a été d'agir avec prudence, rigueur et transparence, tout en veillant à ce que les acteurs puissent travailler sereinement à des solutions concertées.

Dès l'apparition des premières tensions, j'ai reçu à plusieurs reprises la présidente de la LBFA afin d'évaluer la situation et de rappeler l'importance du dialogue, du respect mutuel et d'un climat apaisé entre tous les intervenants. Au cours de ces échanges, je n'ai pas manqué de manifester mon mécontentement sur la gestion des derniers championnats du monde et d'insister sur la nécessité d'une gouvernance claire et d'une communication interne harmonisée. Par ailleurs, consciente du caractère national de *Belgian Athletics*, sur laquelle je ne dispose d'aucun pouvoir d'intervention directe, j'ai jugé indispensable de renforcer la concertation avec ma collègue flamande, Annick De Ridder. Nous échangeons à ce sujet dans un esprit de coopération. Nous partageons à ce titre la volonté de rétablir un cadre de travail cohérent et de dépasser les tensions des derniers mois.

C'est dans cette logique qu'à l'initiative conjointe de mon homologue flamande et de moi-même, le COIB a entrepris une procédure de médiation entre les parties, qui devra surtout leur permettre de s'accorder sur un code de conduite clair, transparent et largement soutenu par tous. Restaurer la confiance est indispensable. Les fédérations doivent désormais prendre des mesures concrètes et conjointes pour évoluer vers un modèle de gouvernance le plus transparent possible. Ce modèle doit viser à protéger les intérêts collectifs et le respect de chacune des parties impliquées dans le rayonnement de l'athlétisme belge.

Pour ma part, j'ai privilégié un travail de fond: réunir les acteurs, rétablir la confiance, favoriser la collaboration et éviter la polarisation d'un dossier déjà complexe. Je reste convaincue que le secteur a besoin de sérénité et de cohérence et pas d'un surcroît de pression politique. Mon objectif demeure clair: protéger les athlètes, restaurer la confiance et permettre à chacun de travailler dans un cadre professionnel apaisé, afin de tirer le sport vers le haut.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il est important que vous renforciez la collaboration avec votre homologue flamande. Il est intéressant de dialoguer afin d'aplanir la situation et de trouver des solutions, comme la mise sur pied d'une commission des athlètes. Celle-ci constituerait une grande avancée pour les sportifs et les sportives, puisqu'elle leur permettrait d'être représentés lors de l'élaboration de ce fameux code de conduite.

En tant que responsables politiques, nous ne devons pas mettre trop de pression. Néanmoins, notre rôle de parlementaire nous impose de vous questionner sur l'évolution de ce dossier. D'ailleurs, je souhaitais vous poser une autre question importante: avez-vous rencontré Nafissatou Thiam durant les dernières semaines?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Pour respecter la demande de l'athlète, je ne ferai pas d'allusion au contenu de notre entretien.

M. Thierry Witsel (PS). – Il était essentiel de mettre les choses à plat. Je continuerai à me tenir au courant de l'évolution du dossier, notamment au sein du COIB qui joue le rôle de médiateur entre les acteurs.

1.21 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Contrat de diffusion de DAZN»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, depuis plusieurs mois, la situation entourant la diffusion du football belge ne cesse de s'enliser et de gagner en complexité. Après l'amende infligée par le ministre fédéral de la Protection des consommateurs, Rob Beenders, pour manquements précontractuels, nous avons assisté à la disparition automatique du contrat liant DAZN à la *Pro League*, faute de pouvoir respecter une clause essentielle de l'appel d'offres relative à la distribution multiopérateurs.

Bien que DAZN ait finalement annoncé qu'il continuerait à produire et à diffuser les rencontres, cette continuité n'empêche pas d'importantes zones d'ombre. Selon «*The Guardian*», DAZN envisagerait de réorienter sa stratégie vers les droits de la *Champions League*, potentiellement au détriment du championnat belge. Cette hypothèse renforce les doutes quant à la stabilité de son engagement, doutes qui ont par ailleurs déjà été exprimés publiquement par le ministre Beenders, lequel a qualifié DAZN d'acteur non fiable.

Les inquiétudes se sont intensifiées ces derniers jours. DAZN n'a pas effectué le paiement mensuel dû pour le mois de novembre, ce qui constitue un manquement contractuel grave. La *Pro League* a donc mis DAZN en demeure et a saisi le Centre belge pour l'arbitrage et la médiation (CEPANI), un centre d'arbitrage spécialisé en résolution extrajudiciaire des litiges, afin d'exiger que DAZN continue de produire, distribuer et rémunérer les prestations comme prévu initialement.

Toutefois, seules des mesures provisoires pourront être prises dans le cadre de cette procédure d'urgence. Elles ne vaudront que jusqu'à la clôture de la procédure d'arbitrage classique qui, elle, pourrait durer jusqu'à un an. Pendant cette période, l'incertitude plane sur la stabilité de la diffusion du championnat belge.

Enfin, malgré ces tensions, le directeur général de DAZN a récemment déclaré dans «*Le Soir*» vouloir rester un acteur majeur du paysage audiovisuel belge, critiquant au passage le marché public de la *Pro League* et affirmant répondre à toutes les sollicitations politiques. Parallèlement, votre président de parti – le seul président de club s'étant exprimé sur le litige – appelle maintenant DAZN à prendre ses responsabilités alors qu'il était le seul à l'avoir soutenu publiquement.

Dans ce contexte, comment allez-vous intervenir pour favoriser la résolution de cette crise audiovisuelle? Partagez-vous l'analyse du ministre fédéral Rob Beenders lorsqu'il qualifie DAZN d'entreprise «non fiable»? Êtes-vous en contact avec la *Pro League* ou avec les distributeurs afin de garantir une solution stable pour les consommateurs francophones? Avez-vous discuté avec votre homologue

flamande, Annick De Ridder, en vue d'une réponse coordonnée au niveau belge? Si oui, quelles convergences ou divergences se dégagent-elles?

Comment allez-vous agir afin de défendre l'accessibilité du football belge, menacée à la fois par une offre exclusivement numérique et par le risque d'explosion des prix des abonnements, comme cela a été observé en France? Étant donné que l'arbitrage du CEPANI ne produira que des solutions provisoires dans de nombreux mois, quels pistes ou scénarios sont-ils envisagés pour garantir un avenir durable au modèle audiovisuel du football professionnel belge?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, ce feuilleton dure effectivement depuis plusieurs mois. Cependant, ma position dans ce dossier n'a pas changé. Qu'il s'agisse du détenteur des droits, des distributeurs potentiels ou de la *Pro League*, nous parlons de discussions entre opérateurs privés. Je partage aujourd'hui l'inquiétude de nombreux supporters de football de notre pays. Toutefois, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas de levier pour influencer la *Pro League* ou la société DAZN. Il en va de leur autonomie et de leur liberté commerciale.

À ce sujet, il ne m'appartient pas de juger de la fiabilité d'un opérateur. Il s'agit effectivement d'une compétence du gouvernement fédéral et, plus précisément, de mon collègue chargé de la Protection des consommateurs. Ce dernier jugera si l'ouverture d'une enquête est pertinente puisqu'il s'agit d'opérateurs visés par le Code de droit économique. En Fédération Wallonie-Bruxelles, quel que soit le débouché de ce conflit entre DAZN et la *Pro League*, la RTBF continuera d'assurer sa mission de service public. Elle dispose en effet des droits de diffusion des matchs en direct à la radio et souhaite également continuer de diffuser les résumés des matchs.

J'espère qu'une solution satisfaisante pourra être trouvée dans l'intérêt des téléspectateurs et de nos clubs, dont les rentrées financières découlant des droits télévisés constituent une part importante du budget.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il ne s'agit pas d'intervenir dans le cadre d'un contrat privé, mais de défendre des missions qui me paraissent essentielles, à savoir garantir l'accès au sport, protéger les consommateurs et anticiper les défaillances d'un modèle économique aujourd'hui fragilisé.

C'est un débat qui n'est pas théorique: le contrat est mis à mal, l'incertitude demeure totale et les supporters n'ont aucune garantie quant à la faisabilité de regarder les matchs de leur club à la télévision. J'en fais les frais personnellement, comme tout le monde, puisque les matchs du Standard de Liège ne sont pas diffusés à la télévision. Je fais donc partie des pénalisés aujourd'hui. Il est important de trouver une solution si nous ne voulons pas nous calquer sur le modèle français. En France, en effet, les abonnements ont pris une importance financière énorme.

Une discussion avec les différents opérateurs actifs dans le domaine du sport s'impose pour gérer cette situation problématique.

1.22 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Impact de la décision de la hausse de la TVA sur les abonnements sportifs»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le gouvernement fédéral a décidé d'augmenter de 6 à 12 % la TVA sur les abonnements sportifs et sur l'accès aux infrastructures d'activité physique. Cette mesure suscite une profonde inquiétude sur le terrain. Les acteurs du sport, du fitness, de la prévention et de la santé y voient un signal politique contradictoire, alors même que l'activité physique est un levier essentiel pour le bien-être, la cohésion sociale et la réduction des inégalités.

Selon les estimations sectorielles, au moins un million de citoyens fréquentent régulièrement un centre de sport ou de rééducation. Le passage de la TVA à 12 % représente une hausse moyenne de 22 à 28 euros par an et par pratiquant, soit plus de 25 millions d'euros prélevés annuellement sur un public qui s'engage pourtant dans une démarche de santé. Or, ce montant ne représenterait que 0,3 % de l'effort budgétaire national, annoncé à plus de 9 milliards d'euros. Comment justifier une telle augmentation de la taxation dans un secteur de prévention pour un rendement aussi marginal?

Dans un contexte où l'inactivité physique progresse, l'alourdissement fiscal de l'accès au sport revient potentiellement à freiner la pratique, en particulier parmi les publics les plus sensibles financièrement, ce qui, à terme, accroîtra les coûts de santé publique. Dès lors, entendez-vous intervenir auprès du ministre fédéral compétent pour défendre le maintien du taux réduit? À défaut, quelles garanties pouvez-vous donner pour éviter que cette hausse compromette l'accessibilité du sport, qui constitue un élément majeur pour la santé publique en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels mécanismes compensatoires ou mesures d'accompagnement envisagez-vous pour protéger les ménages et garantir l'accessibilité de la pratique sportive?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La grande majorité des activités sportives organisées au sein de notre tissu associatif, que ça soit par les clubs reconnus, grâce aux cotisations, aux entraînements ou aux affiliations, reste aujourd'hui exemptée de TVA sur la base de l'article 44 du Code de la TVA. L'annonce du gouvernement fédéral ne produirait donc pas d'effets directs. En revanche, lorsque les activités ou abonnements sont déjà soumis à une TVA réduite, notamment dans certains segments plus commerciaux du secteur du sport et du fitness, le taux passerait effectivement à 12 %. C'est un changement dont les conséquences dépendront du modèle économique propre à chaque opérateur.

À ce stade, les textes d'exécution n'ont pas encore été publiés, ce qui ne me permet pas de préciser les modalités d'application, les exemptions éventuelles, ni même la date exacte d'entrée en vigueur. Nous suivons ce dossier avec beaucoup d'attention, mais nous devons rester prudents tant que le cadre juridique complet n'est pas suffisamment clair.

Je me ferai le relais des préoccupations du secteur, mais la fiscalité ne relève pas de mes compétences et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas vocation à créer des mécanismes correctifs pour compenser une décision du gouvernement fédéral. Il ne serait donc ni réaliste ni cohérent pour notre niveau de pouvoir d'engager des dépenses structurelles pour neutraliser un impôt qui ne relève pas de nous.

En revanche, nous défendrons un point essentiel: il importe que le gouvernement fédéral différencie très clairement les activités sportives commerciales, qui disposent parfois de marges et d'une clientèle spécifiques, des activités qui émanent du tissu associatif et qui constituent le cœur battant de notre modèle sportif. Je le sais particulièrement attentif à cette problématique.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, une grande partie du sport est en effet épargnée. Par contre, certaines associations devront faire peser cette augmentation sur les citoyens afin de limiter les pertes. Je vois bien comment cela fonctionne. Je trouve inadmissible que, d'un côté, les pouvoirs publics investissent dans la prévention, la promotion de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité, ce qui est important, et que, de l'autre, il y a une décision budgétaire qui vient compliquer l'accès de ces mêmes leviers de santé publique, et ce, pour un rendement budgétaire marginal.

Certes, certains sports sont épargnés, mais pas tous. Certaines personnes, lorsqu'elles rentrent chez elles, n'ont pas le temps d'aller courir dehors, mais doivent aller en salle. Ce sont précisément ces personnes qui vont être touchées par ces mesures.

Le sport est une nécessité pour tout un chacun. Dès lors, si vous avez la possibilité de vous faire entendre auprès du ministre, il est important que vous puissiez porter la voix des sportives et des sportifs au niveau fédéral.

1.23 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Soupçons de paris sportifs frauduleux dans le championnat belge de football»

M. Thierry Witsel (PS). – Au regard des récentes révélations parues dans «*The Times*» du 6 décembre 2025 concernant Tony Bloom, actionnaire de l'Union Saint-Gilloise, propriétaire de Brighton & Hove Albion et détenteur de parts dans plusieurs clubs étrangers, les inquiétudes relatives à l'intégrité du football belge se renforcent. Les éléments rapportés par la Haute Cour de Londres indiquent qu'un syndicat de paris lié à Bloom générerait près de 600 millions de livres de gains annuels, en utilisant notamment les comptes bancaires de personnalités

sportives ou économiques pour contourner les limites imposées par les bookmakers.

Ce syndicat aurait parié sur des matchs de clubs dont Tony Bloom est propriétaire. Face à ces accusations, il a simplement déclaré que ces pratiques étaient tout à fait légales. Or, si elles sont techniquement légales, elles soulèvent toutefois d'importantes questions sur la porosité entre l'industrie des paris sportifs et la gouvernance des clubs, sur le risque de conflits d'intérêts pour les propriétaires de plusieurs clubs et enfin sur la vulnérabilité des championnats nationaux face à des réseaux financiers transnationaux d'une ampleur inédite.

La Belgique n'est pas la seule concernée. En Écosse, où Tony Bloom détient désormais 29 % du club des Hearts, les autorités sportives et les supporters s'inquiètent publiquement des conséquences de ces interférences extérieures sur l'intégrité de leur championnat.

Or, dans notre propre pays, la *Pro League* et l'Union belge de football tentent depuis des années de renforcer la crédibilité d'un championnat régulièrement fragilisé par des scandales: «*footballgate*», malversations financières, conflits d'intérêts, problèmes judiciaires de 777 Partners, etc. Dans ce contexte, la question de la multipropriété, de la transparence financière et de la relation entre dirigeants et secteur des jeux d'argent revêt une importance cruciale.

Madame la Ministre, quels dispositifs législatifs existent-ils aujourd'hui en Belgique pour encadrer la multipropriété de clubs, les activités annexes des propriétaires – notamment dans l'industrie du pari –, ainsi que les risques de conflits d'intérêts? Ces dispositifs sont-ils réellement adaptés à l'échelle des flux financiers en jeu – nous parlons ici de plusieurs centaines de millions d'euros – et à la sophistication des réseaux internationaux qui influencent désormais nos clubs?

Quel est le cadre légal relatif à la transparence des investisseurs étrangers, à la régulation des liens entre dirigeants et sociétés de jeux d'argent, à l'encadrement de la multipropriété ou encore à l'obligation de déclarations plus strictes sur les sources et structures financières des propriétaires?

Enfin, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour protéger l'image, la confiance et l'intégrité du championnat belge, à l'heure où les enjeux financiers et les opérateurs impliqués dépassent largement nos frontières?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Comme vous, Monsieur le Député, je constate que le football européen et, par conséquent, belge subit une mutation importante: la prise de participation par des fonds étrangers dans la gestion du football européen et belge. Par conséquent, rien n'empêche en Belgique qu'une personne physique ou morale disposant de moyens financiers importants acquière un club professionnel.

Ce phénomène s'inscrit dans une dynamique internationale où les capitaux circulent rapidement et massivement. Il appartient dès lors au gouvernement fédéral, avec les autorités sportives nationales et internationales et avec les instances européennes, d'adapter les règles relatives à la transparence des investisseurs, aux liens entre dirigeants et opérateurs de paris sportifs, aux mécanismes de multi-propriété ou encore aux obligations de déclarations financières renforcées.

Ni moi ni mon administration n'avons dans nos attributions les compétences pour agir sur les propriétaires de clubs ou sur les opérations financières. En revanche, nous agissons pour protéger les sportifs, pour sensibiliser les clubs et pour contribuer à l'architecture globale qui lutte contre les manipulations de compétitions à tous les niveaux.

Plusieurs séances de sensibilisation ont été organisées pour les acteurs du sport. Une brochure intitulée «*Manipuler, c'est pas jouer*» a été largement diffusée par l'Administration générale du sport (AGS) et elle reste téléchargeable sur le site de l'ADEPS: elle explique les mécanismes des manipulations de compétitions, les risques de conflits d'intérêts ainsi que la problématique de l'addiction aux jeux.

Je souhaite par ailleurs rappeler le rôle essentiel de la Plateforme nationale contre la manipulation des compétitions sportives. L'AGS est l'un des acteurs fondateurs de cette plateforme pilotée par la police fédérale. Cette instance regroupe également des représentants des administrations du sport des deux autres Communautés, du Parquet fédéral, de la Loterie nationale, du Comité olympique interfédéral belge (COIB) et de certaines fédérations sportives nationales. Cette structure découle directement de l'article 3 de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin), ratifiée par la Belgique en novembre 2024 à la suite d'un travail important de sensibilisation conduit par l'AGS auprès des différents niveaux de pouvoir.

La Commission des jeux de hasard (CJH) joue également un rôle essentiel dans ce dispositif, notamment pour la surveillance des opérateurs et l'analyse de comportements anormaux. La loi belge est particulièrement claire: depuis 2010, les paris sportifs sont juridiquement reconnus comme jeux de hasard et il est interdit à toute personne d'y participer lorsqu'elle peut exercer une influence directe sur le résultat. Cette infraction est punie de peines pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende. Afin d'éviter les contournements, toute mise supérieure à 1 000 euros doit être enregistrée. Les sanctions existent en cas d'usage de comptes tiers pour dissimuler des paris. Les mouvements financiers suspects doivent par ailleurs être signalés à la Cellule de traitement des informations financières.

La Plateforme nationale contre la manipulation des compétitions sportives facilite donc l'échange d'informations entre autorités sportives, policières et judiciaires; elle constitue un relais international privilégié. La Belgique est ainsi un membre actif du Réseau des plateformes nationales (Groupe de Copenhague) du

Conseil de l'Europe. Ce réseau rassemble une trentaine de pays de différents continents et qui permet une coopération opérationnelle indispensable pour lutter contre des phénomènes par nature transfrontaliers. Le modèle belge est d'ailleurs perçu à l'international comme une référence en matière de coordination.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses assez complètes. Cependant, il faut comprendre que les outils existants que vous avez décrits semblent structurellement insuffisants – c'est ce qui ressort aujourd'hui – lorsque l'on est confronté à la fois à des montages financiers mobilisant des centaines de millions d'euros, à des stratégies d'évitement sophistiquées et à la montée en puissance d'investisseurs transnationaux capables d'investir simultanément dans plusieurs championnats. Si les outils existent bien, il faut aller au-delà quand on constate la force de ces gens.

Je voudrais également insister sur un autre élément. La Belgique n'évolue pas en vase clos; il est important de le dire. Ce que nous observons en Écosse, en Angleterre ou ailleurs démontre que les mêmes opérateurs sévissent sur plusieurs marchés à la fois. Dès lors, un cadre national isolé n'est plus suffisant. Comme vous l'avez dit, il est indispensable que notre pays se positionne clairement au niveau européen, tant sur la multipropriété que sur les liens entre les clubs et les industries du jeu afin de ne pas devenir un maillon faible au sein de cette économie du football. Celle-ci dépasse désormais nos frontières.